



Les plantes exotiques envahissantes terrestres

Les fameuses plantes exotiques envahissantes, le sujet des dernières années!

POURQUOI DONC EN PARLE-T-ON AUTANT?

En fait, les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont bien présentes sur le territoire québécois, et ce depuis bien longtemps. C'est environ le tiers des plantes vasculaires présentes sur le territoire québécois qui n'est pas indigène. Une majorité d'entre-elles s'est « naturalisée » et ces espèces se sont donc taillé une place dans la végétation indigène sans pour autant menacer gravement la pérennité des autres plantes. Puisqu'elles sont déjà si nombreuses, cela peut sembler ne pas être grave, mais en réalité, certaines se propagent très agressivement et mettent en péril la biodiversité floristique et même faunique du Québec. Une plante exotique peut par exemple s'établir dans un nouveau milieu où elle n'a aucun prédateur naturel. Si elle est plus efficace que les autres plantes, elle peut s'établir plus rapidement et ainsi s'approprier tout l'espace et les ressources disponibles. Petit à petit, l'établissement de certaines plantes peut créer des milieux où seules ces espèces sont présentes. Si cela se produit à plusieurs endroits à travers le Québec, on perd progressivement la diversité des plantes, des animaux et des insectes.

LES EEE AU QUÉBEC

Parmi les plus redoutables EEE, on retrouve la berce du Caucase. Il s'agit d'une plante qui s'établit en denses colonies dont les plants peuvent atteindre 5 mètres de hauteur. Elle peut se propager rapidement en produisant plusieurs dizaines de milliers de graines lorsqu'elle atteint la maturité. Toutefois, sa caractéristique la plus déplaisante est qu'elle sécrète une sève contenant des furanocoumarines (grand mot scientifique) qui peuvent causer d'importantes brûlures sur la peau lorsqu'elle est exposée au soleil suite au contact. Elle n'est donc pas souhaitable à avoir dans les parages. Une autre plante bien agressive est la renouée du Japon (ou de Sakhaline et de Bohême inclusivement). On la reconnaît à ses tiges creuses ressemblant à du bambou. Ses racines peuvent s'étendre jusqu'à 7 mètres de distance du plant mère et de 2 à 3 mètres de profondeur. Celles-ci sont coriaces et peuvent même s'infiltrer dans les faiblesses d'une infrastructure de béton. Elle est très problématique, car elle libère des composés toxiques qui peuvent attaquer les racines des plantes avoisinantes. Il s'agit d'une plante extrêmement efficace en photosynthèse et en propagation, elle peut reconstituer une nouvelle colonie

à partir d'un seul fragment de rhizome. Plusieurs autres s'ajoutent à la liste énumérant les 18 espèces floristiques prioritaires, émise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Parmi cette liste, on retrouve également les nerpruns cathartique et bourdaine (arbustes), l'érable de Norvège et le myriophylle à épis (plante aquatique).

UNE COURTE HISTOIRE DE PROPAGATION

Comme les humains voyagent un peu partout à travers le monde et surtout que le commerce s'est mondialisé, ces EEE se propagent à vitesse grand V. Certaines espèces ont été introduites volontairement, que ce soit pour l'agriculture, l'utilisation ornementale, les aquariums, etc. alors que d'autres ont été introduites accidentellement, notamment par les eaux de ballast des navires et la navigation de plaisance. Le cas particulier du roseau commun (phragmite), que l'on retrouve désormais un peu partout au Québec dans les fossés, incite à faire preuve de précaution. Le phragmite s'est répandu et continue de se répandre en raison de diverses activités, mais surtout par l'entremise des travaux d'excavations et de voirie. Des fragments (rhizomes) de ses longues racines peuvent facilement rester pris sur la machinerie et ainsi s'installer un peu partout sur le passage de celle-ci. Des nettoyages et inspections visuelles peuvent être instaurés à titre de prévention. Cela agirait au même titre que le nettoyage des bateaux et des embarcations nautiques afin de prévenir l'introduction d'EEE. En nettoyant les hélices des bateaux et en rinçant rigoureusement les embarcations nautiques, on peut éviter de trimballer d'un cours d'eau à un autre les espèces qu'on y retrouve. Cela est applicable pour les activités nautiques comme terrestres. Aussi, soyons attentifs à ne pas planter ou transplanter ces espèces sur notre terrain! Soyons vigilants, les EEE peuvent modifier de façon permanente notre riche biodiversité.

Pour en savoir plus sur les espèces envahissantes et pouvoir les reconnaître, visitez le site Sentinelle du MELCCFP :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm#:~:text=Sentinelle%20est%20un%20outil%20de,de%20consulter%20les%20observations%20transmises.>

<https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>



Figure 1 Feuillage berce du Caucase, Source Mariève Charrette, COBALI



Figure 2 Plantes de berce du Caucase en fleur, source Marie Lagrandeur, COBALI



Figure 3 Renouée du Japon, Marie Lagrandeur, COBALI

Ma lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Je nettoie mon
embarcation



Je choisis des plantes
indigènes



SENTINELLE

Je détecte et
signale les EEE



COBALI

Merci à notre partenaire!
Evolugen

© [pixabay; sketchify; canvacreativestudio] via Canva.com



LIVRAISON 819-623-4040

